

IMMATRICULATION D'UNE SA SANS ACTIVITÉ

Le dossier est constitué :

De deux imprimés M0 : complétés et signés **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts signés et paraphés en original par tous les actionnaires.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination des membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société **signé en original** par les actionnaires (s'ils ne sont pas désignés dans les statuts).

Personnes physiques (Président, Administrateurs, Directeurs Généraux, Représentants Permanents) :

- ✓ Justificatif d'identité
Français (résidant en France ou non)
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
- Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- Etrangers (hors EEE) résidant en France**
 - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
- Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
 - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.

Personnes morales (administrateurs) :

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- ✓ 1 exemplaire de la lettre de nomination du représentant permanent.

En cas de nomination de Commissaire aux Comptes titulaire ou suppléant :

- ✓ Attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes **et** lettre d'acceptation de fonction **en original**.

Dépôt des fonds :

- ✓ 1 **original** de l'attestation de dépôt des fonds.
- ✓ 1 **original** de la liste des souscripteurs (mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux).

- ✓ En cas d'apports en nature (quel que soit le montant) : 1 original du rapport du commissaire aux apports daté et signé.

- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.

- ✓ Une copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.

- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties, ou du titre de propriété ou du contrat de domiciliation ou attestation de mise à disposition datée et signée et accompagnée de la copie du justificatif (quittance loyer, EDF, téléphone fixe)

- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.

- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

Coût de la Formalité :

Frais Greffe : 70.39 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

Informations

- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et l'annonce légale.

- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC www.afnic.fr .
Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943*01.